

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 84511 du 18 décembre 2019 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1936644S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu la circulaire n° 970 980/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015 relative à la gestion des sous-officiers de la gendarmerie affectés outre-mer;

Vu la décision n° 68565/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN/SMOB du 4 octobre 2019 portant agrément pour l'outre-mer des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale et des sous-officiers de gendarmerie, spécialistes « affaires immobilières »,

Décide :

Article 1^{er}

Les demandes outre-mer formulées par les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont les noms figurent en annexe, sont agréées au titre de la formation d'outre-mer mentionnée.

Article 2

Le terme de la validité de ces agréments est fixé au 31 décembre 2020.

Article 3

Compte tenu du caractère révocable de l'agrément, aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au départ outre-mer ne devra être prise par les sous-officiers dont la candidature est retenue avant la notification de leur ordre de mutation individuel. Il sera rendu compte, sous la référence du présent timbre, de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le lieutenant-colonel,
adjoint au chef du bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale,*

J.-J. HAYE

ANNEXE

SPÉCIALITÉ : AUTO-ENGIN BLINDÉS

GRADE	NOM PRÉNOM	NIGEND	AFFECTATION	COMGEND
MJR	Bastin Jean-Marc	170582	RGPC/DAO/BSO POITIERS	Guyane française
ADC	Martel Yannick	170281	RGBRET/CSAG ST-BRIEUC	Nouvelle-Calédonie
ADJ	Dugoujon Damien	178204	RGAQ/CSAG PAU/MG	Mayotte